

## DECISION N°7-2023

### Relative à la composition de la Commission Paritaire Régionale

*Cette décision abroge et remplace la décision n°2-2023*

La Directrice générale du Crous de Nice Toulon

Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu la décision modifiée du 15 octobre 1987 relative à la création de commissions paritaires compétentes à l'égard des personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires,  
Vu le décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du code de l'éducation ;  
Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 à la CPR du CROUS de Nice Toulon

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

La composition de la Commission paritaire régionale du CROUS de Nice Toulon est arrêtée comme suit

#### - Les représentants de l'administration :

##### Titulaires :

- Madame BARRAL Mireille, Directrice générale, présidente ou son représentant
- Madame SENEZKO-ASSIBAT Lydia, directrice des ressources humaines
- Monsieur VERON Guillaume, directeur académique de la restauration
- Monsieur LAGACHE Louis, directeur académique de l'hébergement
- Monsieur ASSEMAT Sébastien, responsable budgétaire.

##### Suppléants :

- Monsieur BREMOND Julien, directeur adjoint
- Madame CHARBIT Marielle, directrice du département Vie de l'étudiant
- Madame FLORANT Carole, directrice d'unité de gestion
- Monsieur LUCE Philippe, directeur des systèmes d'information
- Madame ROUSSELIN Fanny, directrice d'unité de gestion.

#### - Les représentants des personnels :

##### Titulaires :

- Madame ARS Nathalie, agent de maitrise, syndicat SGEN CFDT
- Monsieur AUBERTEL Brice, agent de maitrise, syndicat SGEN CFDT
- Madame BOUNEY Claude, agent de maitrise, syndicat FOESR
- Monsieur MOUSSAOUI Medhi, agent de maitrise, syndicat SGEN CFDT
- Monsieur TORRENT François, agent de maitrise, syndicat FOESR.

Suppléants :

- Madame BEAULIEU Elisabeth, agent de maîtrise, syndicat FOESR
- Madame PECH Annie, agent de maîtrise syndicat FOESR
- Madame OUADAH Nacera, agent spécialiste, syndicat SGEN CFDT
- Madame PELLAT Marie-Jeanne, agent de maîtrise, syndicat SGEN CFDT
- Madame SEBOUI Fathia, agent spécialiste, syndicat SGEN CFDT.

**ARTICLE 2**

Le directeur adjoint est chargé de l'affichage dans toutes les unités de gestion, aux services centraux et sur l'intranet du CROUS de Nice Toulon.

A Nice, le 17 mars 2023

La Directrice générale,

Mirabelle BARRAL

